



Erreur d'adresse sur un compromis de vente

Par **Peg42**, le **22/09/2019** à **17:59**

Bonsoir,

J'ai signé un compromis de vente pour la maison de mon père le 29 Août 2019, l'acte définitif n'est pas encore signé et je viens de me rendre compte qu'il y avait une erreur concernant l'adresse du bien (erreur de code postal).

Est-ce que je peux me servir de cette erreur afin de faire "casser" la vente ?

Merci pour vos réponses.

Par **Visiteur**, le **22/09/2019** à **19:01**

Bonjour

Ce fait n'est pas un cas d'annulation du compromis de vente.

Par **fabrice58**, le **22/09/2019** à **19:52**

Bonjour,

si le nom de la commune et les références cadastrales sont justes, vous ne pouvez rien faire "casser".

cdt